

DELIBERATION (2022-26) DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : création d'un poste permanent d'ATSEM à temps non complet 30/35^{ième} h par semaine

L'an deux mille vingt deux, le cinq septembre, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI ? Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Pierre DUPECHER (pouvoir à Thierry CHALENDARD), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND

Secrétaire de séance : M. Michel MARTINIANI

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général de la fonction publique,

Il rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'ATSEM correspondant au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe - catégorie hiérarchique C2, en raison de la mutation de l'agent titulaire du poste.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30/35^{èmes}.

- L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 3° du Code général de la fonction publique (emplois des communes de moins de 1 000 habitants) :

- nature des fonctions : ATSEM, Directrice de l'ALSH

- niveau de recrutement : CAP AEPE BAFA ou BAFD (ou équivalent) :

- niveau de rémunération : - elle sera calculée par référence à l'indice brut **446**- indice majoré

392 du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- approuve la création du poste ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 septembre 2022

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 6 septembre 2022

Le Maire, Pascal BRUHAT.